



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Haute-Garonne

CONTRAT PEDAGOGIQUE

**pour tout intervenant extérieur
professionnel
(intervention régulière) ***

Disciplines artistiques
(Arts visuels, éducation
musicale, littérature et théâtre)

ANNÉE SCOLAIRE :

Domaine(s) :

Intitulé du projet :

Circonscription :
<p>ECOLE :</p> <p>Maternelle Élémentaire Primaire</p> <p>Nom de l'école, commune.</p> <p>Nom du directeur/ de la directrice :</p>

Le ou les intervenant(s) professionnel(s) du domaine concerné		
Nom (s), prénom(s) :	Domaine d'intervention	Nombre d'heures d'intervention prévues par classe

(*) Intervention régulière : au-delà de 1 fois par classe et par année scolaire

(*) Intervention ponctuelle : 1 seule séance par classe et par année scolaire

Dispositif mis en place (classe entière, fonctionnement en groupe...) :

Cocher le cas d'organisation pédagogique prévue (voir dernière page du document).

Cas n° 1

Cas n° 2

Cas n° 3

Calendrier prévisionnel des interventions

Enseignant(s) Nom Prénom	Classe(s)	Effectif	Période	Jours et Horaires	Lieu(x)	Nombre de séances	Intervenant(s) Nom Prénom

PIÈCES A JOINDRE (à la demande des circonscriptions) :

- Programmation d'école, de cycle, de classe
- Emploi du temps

PROCÉDURE ET CALENDRIER

- L'équipe de cycle renseigne le document avec l'aide éventuelle d'un conseiller pédagogique et **en concertation avec le(s) intervenant(s) professionnels.**
- L'école transmet 2 exemplaires du dossier renseigné et paraphé à l'inspecteur de l'Education nationale pour étude et validation, **15 jours au plus tard avant le début de la co-intervention.**
- L'IEN renvoie un exemplaire à l'école qui informe le(s) intervenant(s).

**Aucune activité ne peut être engagée avant validation du projet
par l'inspecteur de l'éducation nationale**

Émargements et validation de l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN)

Enseignant (e) (s)			
Intervenant (e) (s)			
Directeur- directrice de l'école Nom:	Signature	Validation de l'IEN Date : Nom:	Signature

Enjeux du projet :	
Place du projet dans un parcours éducatif (Parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours citoyen, parcours santé)	
Objectifs en lien avec les compétences travaillées	
Apports spécifiques de l'intervenant dans le projet	
Rôle et place de l'enseignant	

Contenus d'enseignement	
Démarche ? Contenus ?	
Rencontres avec un professionnel Participation à un évènement culturel (scientifique...)	
Visite (s)	
Connaissances Quelles connaissances spécifiques l'élève va t-il construire ? (Vocabulaire spécifique, lien avec d'autres domaines d'apprentissage)	
Trace-mémoire	

Mise en œuvre du projet de classe (séances avec ou sans intervenant)	
Déroulement prévu par période, place et rôle de l'intervenant dans le projet (à renseigner en fonction de la durée du projet)	Période 1
	Période 2
	Période 3
	Période 4
	Période 5
Évaluation prévue	

ANNEXE 1 contrat pédagogique « Arts Plastiques »

Textes de référence : à l'école primaire, l'enseignement des arts plastiques est assuré en référence aux horaires et programmes parus au BO spécial n°11 du 26 novembre 2015 (élémentaire) et pour l'éveil aux langues en maternelle au BO spécial n°2 du 26 mars 2015.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

A l'école maternelle :

- Dessiner
- S'exercer au graphisme décoratif
- Réaliser des compositions plastiques, planes et en volume
- Observer, comprendre et transformer des images

Au cycle des apprentissages fondamentaux :

- La représentation du monde
- L'expression des émotions
- La narration et le témoignage par les images

(Expérimenter/produire/créer, Mettre en œuvre un projet artistique, S'exprimer, analyser sa pratique, celle de ses pairs/établir une relation avec celle des artistes, s'ouvrir à l'altérité, Se repérer dans les domaines liés aux arts plastiques, être sensible aux questions de l'art)

Au cycle des approfondissements :

- La représentation plastique et les dispositifs de présentation
- Les fabrications et la relation entre l'objet et l'espace
- La matérialité de la production plastique et la sensibilité aux constituants de l'œuvre

(Expérimenter/produire/créer, Mettre en œuvre un projet artistique, S'exprimer, analyser sa pratique, celle de ses pairs/établir une relation avec celle des artistes, s'ouvrir à l'altérité, Se repérer dans les domaines liés aux arts plastiques, être sensible aux questions de l'art)

PARTENARIAT (CIRCULAIRE 92-196 DU 3 JUILLET 1992)

La responsabilité pédagogique de l'organisation et de la mise en œuvre des activités incombe à l'enseignant. La préparation des séances s'effectue en concertation entre les différents partenaires. Le rôle de chaque participant est défini avant le début des activités.

Trois types d'organisation peuvent être distingués :

- Cas 1 : la classe fonctionne en un seul groupe et l'enseignant contrôle effectivement le déroulement de la séance.
- Cas 2 : les élèves répartis en groupes dispersés sont encadrés par des intervenants et l'enseignant n'a en charge aucun groupe en particulier.
- Cas 3 : élèves répartis en groupes dispersés et encadrés par des intervenants. L'enseignant a un groupe en charge.

Les informations relatives à la présence d'élèves à besoins spécifiques (ex. : élèves bénéficiant de la présence d'une auxiliaire de vie scolaire) sont échangées lors de la concertation initiale.

De même, il y a lieu d'anticiper l'organisation matérielle des espaces de travail dévolus aux apprentissages.

ANNEXE 2 contrat pédagogique « Education Musicale »

Textes de référence : à l'école primaire, l'enseignement de l'éducation musicale est assuré en référence aux horaires et programmes parus au BO spécial n°11 du 26 novembre 2015 (élémentaire) et pour l'éveil aux langues en maternelle au BO spécial n°2 du 26 mars 2015.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

A l'école maternelle :

- *Jouer avec sa voix et acquérir un répertoire de comptines et de chansons.*
- *Explorer des instruments, utiliser les sonorités du corps.*
- *Affiner son écoute.*

Au cycle des apprentissages fondamentaux :

- *Chanter : chanter une mélodie simple avec une intonation juste, chanter une comptine ou un chant par imitation. Interpréter un chant avec expressivité.*
- *Écouter, comparer : décrire et comparer des éléments sonores. Comparer des musiques et identifier des ressemblances et des différences*
- *Explorer et imaginer : imaginer des représentations graphiques ou corporelles de la musique. Inventer une organisation simple à partir de différents éléments sonores.*
- *Échanger, partager : exprimer ses émotions, ses sentiments et ses préférences. Écouter et respecter l'avis des autres et l'expression de leur sensibilité*

Au cycle des approfondissements :

- *Chanter et interpréter : reproduire et interpréter un modèle mélodique et rythmique. Interpréter un répertoire varié avec expressivité.*
- *Écouter, comparer et commenter : décrire et comparer des éléments sonores issus de contextes musicaux différents. Identifier et nommer ressemblances et différences dans deux extraits musicaux. Identifier quelques caractéristiques qui inscrivent une œuvre musicale dans une aire géographique ou culturelle et dans un temps historique contemporain, proche ou lointain.*
- *Explorer, imaginer et créer : imaginer l'organisation de différents éléments sonores. Faire des propositions personnelles lors de moments de création, d'invention et d'interprétation.*
- *Échanger, partager et argumenter : argumenter un jugement sur une musique. Écouter et respecter le point de vue des autres et l'expression de leur sensibilité.*

PARTENARIAT (CIRCULAIRE 92-196 DU 3 JUILLET 1992)

La responsabilité pédagogique de l'organisation et de la mise en œuvre des activités incombe à l'enseignant. La préparation des séances s'effectue en concertation entre les différents partenaires. Le rôle de chaque participant est défini avant le début des activités.

Trois types d'organisation peuvent être distingués :

- Cas 1 : la classe fonctionne en un seul groupe et l'enseignant contrôle effectivement le déroulement de la séance.
- Cas 2 : les élèves répartis en groupes dispersés sont encadrés par des intervenants et l'enseignant n'a en charge aucun groupe en particulier.
- Cas 3 : élèves répartis en groupes dispersés et encadrés par des intervenants. L'enseignant a un groupe en charge.

Les informations relatives à la présence d'élèves à besoins spécifiques (ex. : élèves bénéficiant de la présence d'une auxiliaire de vie scolaire) sont échangées lors de la concertation initiale. De même, il y a lieu d'anticiper l'organisation matérielle des espaces de travail dévolus aux apprentissages.